

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 septembre 2016	N° 2016-563

Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 septembre 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-563

Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Max COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

II Présentation du pôle de compétitivité "Agri Sud-Ouest Innovation"

Le pôle de compétitivité "Agri Sud-Ouest Innovation" a pour vocation de fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel, pilier de l'économie régionale (premier employeur industriel en Nouvelle Aquitaine : 33 000 emplois et 4 000 entreprises), moteur du développement économique (6 Md€ de chiffre d'affaires) et de l'emploi durable en milieu rural. Il est aujourd'hui confronté à de nombreux défis (risques environnementaux, compétition pour l'utilisation des sols, volatilité du cours des matières premières, durabilité des ressources, ...), porteurs de contraintes mais aussi de réelles opportunités d'innovation.

Aujourd'hui, le pôle de compétitivité représente près de :

- **346 adhérents dont 240 PME** ;
- **371 projets labellisés ou agréés** pour un montant total de 824 millions d'euros et 133 millions d'euros de subventions accordées ;
- **743 acteurs** impliqués dans des projets novateurs, dont 356 entreprises (325 Petites et moyennes entreprises (PME)- Entreprises de taille intermédiaire (ETI)).

Créée en 2007, Bordeaux Métropole en est membre depuis l'exercice 2012-2013 et participe au budget de fonctionnement, au travers d'une subvention annuelle de 30 000 € jusqu'en 2014 ramenée à 23 000 € pour l'exercice 2015 dans un souci de maîtrise générale des dépenses de fonctionnement.

En outre, la filière agroalimentaire étant une des filières structurantes de l'agglomération bordelaise, la Métropole a décidé de renforcer son partenariat avec le pôle à travers la signature d'un contrat de performance cosigné avec la région. En effet, cette filière est marquée par une forte dynamique de projets comme en témoigne les développements industriels récents d'acteurs majeurs sur le territoire métropolitain (Delidess, Soliproteol, Destination, etc.).

Cette feuille de route stratégique du pôle sur 6 ans, "Ère 3" (2013-2018), incite le pôle à faire évoluer son référentiel puisque passant d'une logique "d'usine/fabrique à projets", à une orientation beaucoup plus orientée marché. En ce sens, le pôle doit désormais veiller à ce que ses actions se traduisent par davantage de résultats en termes de croissance et d'emplois.

Les objectifs assignés au pôle sont déclinés en 8 agro-chaînes d'excellence pour lesquelles le sud-ouest a comme objectif d'être un leader européen, voire mondial. Il s'agit du maïs, du tournesol, du soja, de la vigne et du vin, des fraises, des pommes de table, des ovins laitiers et du foie gras de canard.

Ces agrochaînes d'excellence sont articulées autour de **3 axes technologiques** : l'agroraffinerie, l'efficience des systèmes de production, les intrants de production.

De plus, le pôle va développer des services spécifiques et concentrés pour accompagner les PME-ETI en ayant pour objectif d'accélérer l'internationalisation des adhérents, de développer des modules de formation liés à l'innovation et spécifiques aux besoins des entreprises adhérentes, de doter le pôle d'outils méthodologiques pour mieux accompagner la croissance des PME-ETI, (en particulier sur la propriété intellectuelle et l'évaluation des retombées économiques).

II/ Bilan des actions menées sur les exercices 2014 et 2015

Classé parmi les pôles "très performants" lors du dernier audit diligenté par l'Etat, Agri Sud-Ouest Innovation est un pôle de compétitivité agricole et agro-industriel ayant vocation prioritairement à accompagner les PME-ETI et augmenter leur valeur ajoutée, en les aidant à répondre aux enjeux de demain.

Les derniers exercices 2014 et 2015 confirment le dynamisme du pôle de compétitivité puisqu'il se positionne **en tête des pôles agricoles avec 39 projets FUI** (Fonds unique interministériel) qui financent des projets de Recherche et de développement (R&D) collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.

Également, les adhésions sont en forte hausse puisque passant à 346 adhérents fin 2015, pour près de 302 en 2013, soit une progression de 14 %.

En effet, le pôle de compétitivité "Agri Sud-Ouest Innovation" a accompagné près de 371 projets d'innovation depuis 2007.

III/ Programme d'actions proposé pour l'exercice 2016 et intérêt pour Bordeaux Métropole

Le programme du pôle de compétitivité s'articulera autour des actions suivantes :

- ***actions en matière d'innovation :***
 - l'émergence de projets de Recherche et développement (R&D) collaboratifs conduisant au développement de nouveaux produits, services et procédés innovants est le socle de l'activité du pôle. Cette action d'émergence est notamment active dans les 4 clubs de l'innovation. Ces clubs rassemblent des chefs d'entreprise, des responsables de R&D et des chercheurs de la recherche publique, tous adhérents au pôle "Agri Sud-Ouest Innovation", afin de compiler les informations économiques, scientifiques, politiques, réglementaires qui gouvernent les innovations. Ainsi, c'est par ces réflexions transversales qui s'opèrent dans ces clubs que des projets de R&D émergent et que les orientations stratégiques du pôle et de ses membres peuvent évoluer,
 - le pôle aide également l'émergence de projets structurants (type plateforme). Par exemple, dans la continuité de son action sur le machinisme agricole en 2015, l'émergence d'un projet structurant sur cette thématique est ciblée,
 - dans le domaine de l'agro-alimentaire, le pôle aura une forte action pour identifier et aider les PME à innover grâce à la mise en place de moyens pour initier leurs premiers pas vers des projets innovants plus ambitieux et plus collaboratifs,
 - le pôle accompagne et favorise la création de startups issues des projets de R&D qu'il soutient.
- ***actions en faveur de l'international :***

le pôle propose, avec d'autres pôles de compétitivité, des missions à l'international. Elles sont organisées à l'échelle nationale avec Business France mais également à l'échelle du territoire avec l'aide des régions et des chambres de commerce et d'industrie internationales.

- ***actions en faveur de la formation :***

- le pôle va poursuivre cette année la formation "Les clés de l'Innovation", à destination des entreprises. Cette formation a lieu au 1^{er} semestre,
- le pôle va également poursuivre son action en faveur des lycéens et avec l'aide des écoles d'ingénieurs agricoles et agronomiques : l'Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT) et Bordeaux sciences-agro (BSA) : le 5^{ème} "prix des lycéens Agri Sud-Ouest Innovation" verra la participation de plus de 15 lycées agricoles et généraux,
- enfin, le pôle soutient de jeunes doctorants ou post-doctorants pour participer aux 3 sessions d'un club de l'innovation et pour participer à un congrès international dans la thématique du club. Il s'agit de l'action "tremplin jeunes chercheurs".

- **Actions sur l'écosystème du pôle :**

- le pôle poursuit son action en direction de l'Europe en simplifiant l'accès aux financements européens pour l'innovation. Un certain nombre d'actions précises sont prévues, allant de la communication générale auprès des adhérents, à l'intégration de réseaux d'influence à l'échelle européenne,
- au niveau français et régional, le pôle développe l'interclustering avec deux pôles en particulier : Aerospace Valley sur la thématique "efficience des systèmes de production" et avec le pôle Industries et agro-ressources (IAR) sur l'axe "Développer l'agroraffinerie",
- au-delà, les autres pôles et clusters régionaux sont également des partenaires privilégiés en lien avec les agrochaînes d'excellence et avec les axes stratégiques du Pôle (Cluster Chimie Verte et Aquitaine Chimie Durable, Inno'vin, Cluster Machinisme Agricole, etc.),
- enfin, le pôle favorise l'accession à des financements privés pour ses entreprises adhérentes en organisant des rencontres avec des capitaux investisseurs.

IV/ Plan de financement de l'exercice 2016 proposé par l'association :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats	164 806	Etat – DRAAF ⁽¹⁾	130 000	8,9
Services extérieurs	110 033	Région Occitanie	100 000	6,92
Autres services extérieurs	328 290	Région Nouvelle Aquitaine	100 000	6,92
	27 724			
Impôts et taxes	704 038	SICOVAL (com agglo Toulouse)	100 000	6,92
Charges de personnel	100 000			
Valorisation des contributions bénévoles	9 609	Bordeaux Métropole	30 000	2,076
Amortissements et provisions - charges diverses			30 000	2,076
		Toulouse Métropole		6
		Autres Communautés d'agglomération et Conseils Départementaux	103 000	7,13
			120 000	8,30
		Actions collectives – FNADT ⁽²⁾	510 000	35,30
		Cotisations adhérents	92 500	6,40
		Cotisations premium	100 000	6,92
		Contributions bénévoles	29 000	2,00
		Prestations et produits divers		
TOTAL	1 444 500	TOTAL	1 444 500	

(1) DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

(2) FNADT : Fédération nationale d'aménagement et de développement du territoire

Bordeaux Métropole, qui avait accordé en 2015 une subvention de 23 000 €, est sollicitée en 2016 pour un soutien financier de 30 000 €.

Dans le cadre de la politique de maîtrise des subventions de fonctionnement accordées par Bordeaux Métropole, il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € (soit une baisse de 13,04% par rapport à 2015). La subvention 2016 représente 1,38 % du budget global, soit 2.81% des participations publiques.

Il appartiendra à l'association soit de recaler son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

La part des charges de personnel représente 49 % du budget prévisionnel.

VI Modalités de versement de la subvention de fonctionnement

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

- Obligations de l'organisme subventionné :

conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes "Réalisé") et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce,
- le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4 et L5217-2,

VU le règlement d'intervention à vocation économique adopté par délibération n° 2012/0326 du Conseil communautaire du 25 mai 2012,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par le pôle de compétitivité "Agri Sud-Ouest Innovation" en date du 1^{er} septembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'action d'Agri Sud Ouest Innovation qui permet de renforcer les liens entre les entreprises et le secteur de la recherche, contribuant ainsi au développement économique dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-alimentaire,

DECIDE

Article 1 :

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 €, au pôle de compétitivité "Agri Sud-Ouest Innovation" pour le développement de son programme d'actions 2016,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 :

d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 OCTOBRE 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2016	Monsieur Max COLES

ANNEXE 1 : Bilan financier

ANNEXE N°1 _ BUDGET							
Exercice 2016	Nom de l'organisme :						
CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)				
	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur		Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
60 – Achats	0	0	0	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0
Achats d'études et de prestations de service			0	Marchandises			0
Achats non stockés de matières et fournitures			0	Prestations de services			0
Fournitures non stockables (eau, énergie)			0	Produits des activités annexes			0
Fournitures d'entretien et de petit équipement			0				0
Fournitures administratives			0	74 - Subventions d'exploitation	0	0	0
Autres fournitures			0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			0
61 - Services extérieurs	0	0	0	Région			0
Sous traîance générale			0	Département			0
Locations mobilières et immobilières			0	Bordeaux Métropole			0
Entretien et réparation			0	Autres EPCI			0
Assurances			0	Commune(s)			0
Documentation			0	Organismes sociaux			0
Divers			0	Fonds européens			0
62 - Autres services extérieurs	0	0	0	Emplois aidés			0
Rémunérations intermédiaires et honoraires			0	Autres (précisez) :			0
Publicité, publications			0				
Déplacements, missions et réceptions			0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0
Frais postaux et de télécommunication			0	Cotisations			0
Services bancaires			0	Autres			0
Divers			0				
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers			0
Impôts et taxes sur rémunérations			0				
Autres impôts et taxes			0	77 - Produits exceptionnels			0
64 - Charges de personnel	0	0	0				
Rémunérations du personnel			0	78 - Reprises sur amortissements et provisions			0
Charges sociales			0				
Autres charges de personnel			0	79 - Transfert de charges			0
65 - Autres charges de gestion courante			0				
66 - Charges Financières			0				
67 - Charges exceptionnelles			0				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			0				
TOTAL DES CHARGES	0	0	0	TOTAL DES PRODUITS	0	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			0	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			0	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			0	- Dons en nature			0

	Budget 2016	Réalisé 2016	Ecart en valeur
Résultat Net	0	0	0

Personnel	2013	2014	2015	Budget 2016	Réalisé 2016
Nombre de salariés en équivalent temps plein					

Signature du Président ou du représentant légal
Date
Tampon de l'organisme

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2.Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3.Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à _____

Signature :

Annexe 3 : Relevé d'identité bancaire à compléter